

Migrants clandestins

La régularisation prend un tournant

• La première phase avait permis la régularisation de 25.000 migrants

• 70% des migrants subsahariens sont venus légalement selon une étude

• 50% d'entre eux ont un diplôme d'enseignement supérieur

REBELOTE pour la deuxième phase de régularisation des «sans papiers» au Maroc. L'opération, sans précédent, qui avait permis en 2014, à quelque 25.000 migrants en situation irrégulière d'obtenir un titre de séjour reprend sur instruction royale avec effet immédiat. La Commission nationale chargée de la régularisation et de l'intégration des migrants a en effet décidé de l'ouverture des bureaux des étrangers chargés de recevoir les demandes de régularisation dès le 15 décembre au niveau de chaque province et préfecture. Les mêmes critères d'éligibilité seront reconduits «dans la continuité d'une politique migratoire solidaire et inclusive» selon le département de l'intérieur. La précédente opération avait bénéficié en grande majorité à des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne, la deuxième vague se déroulera donc selon les mêmes conditions conformément à la réforme constitutionnelle de 2011 où le pays a affirmé ses racines multiculturelles africaines et instauré une égalité de traitement entre les Marocains et les étrangers. Ajouté à cela la volonté affichée de Rabat de resserrer durablement ses liens avec le reste du continent, et la difficulté grandissante pour les migrants, d'atteindre les destinations européennes fait que le pays est de moins en moins perçu comme une terre de transit mais bien une terre d'accueil. C'est ce que semble confirmer d'ailleurs l'étude réalisée par le think-tank allemand Konrad Adenauer Stiftung. Publiée en novembre 2016, l'étude intitulée: «Les migrants subsahariens au Maroc enjeux d'une migration de résidence» dresse un tableau de l'évolution des dynamiques migratoires et de la trajectoire des migrants subsahariens à l'intérieur de la société marocaine qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Un rapport qui bat en brèche bien des certitudes. A commencer par le fait que plus de la moitié des migrants (65%) sont venus au Maroc avec l'idée de s'y installer, avec une durée de séjour qui



Les migrants ne sont pas tous des clandestins même si, en dépassant la durée légale du séjour autorisée sans visa, ils le deviennent (Ph. Bziouat)

tend à s'allonger. «Même ceux qui s'avèrent déçus n'envisagent pas de repartir, et croient majoritairement que leur situation, le plus souvent précaire, va s'améliorer d'autant plus qu'ils tissent, malgré tout, des liens avec des Marocains», précisent les auteurs de l'étude. Une situation qui a évolué en quelques années, puisque la recherche fait référence à une autre

à un emploi, ou d'une vie meilleure, car pour 64,24% d'entre eux, c'est l'amélioration du niveau de vie qui est la raison invoquée pour le départ. Mais qui sont-ils, quel est leur profil? Là aussi les surprises sont nombreuses, à commencer par le niveau d'éducation manifestement élevé puisque la moitié des migrants ont un diplôme de l'enseignement supérieur alors

la plus grande proportion de ceux-là étant, en fait, clairement inférieure à celui-ci. Issus des villes pour 92%, les migrants sont presque aux trois quarts des hommes.

Une nouvelle campagne de régularisation démarre donc. Elle devra concerner au moins autant de migrants qu'en 2014 en plus de ceux dont les dossiers n'étaient pas conformes lors de la première vague. Mais «pour que cette 2e vague fonctionne, il faut apprendre de nos «erreurs» et continuer dans l'esprit qui a prévalu depuis le début: le dialogue franc qui a pour objectif la réussite de cette politique et l'intérêt collectif. Pour cela, la commission nationale des recours et de l'intégration doit se remettre au travail», assure Mehdi Alioua, sociologue, co-auteur de l'étude et membre du GADEM, le groupe antiraciste de défense et d'accompagnement des étrangers et migrants. Pour Alioua la première vague n'a pas été suffisamment accompagnée par une politique d'inclusion. Les raisons sont toujours, selon le sociologue; par manque d'expérience mais également parce qu'on n'a pas prévu qu'au bout d'un an les régularisés allaient avoir leur carte périmée!

Le président du GADEM déplore également le manque d'instance nationale dédiée à cette question. Une sorte de Comité à l'intégration par exemple où siègeraient les ministères et la société civile, d'autant plus que le gouvernement, mis à part le MCMREAM, n'a pas travaillé à l'intégration: «Il n'y a toujours pas de loi sur la migration et l'asile, pas de concertation avec la société civile, pas de loi contre le racisme, code du travail discriminatoire avec la préférence nationale...».

A.BO

Critères d'éligibilité

SELON le ministère de l'Intérieur, les migrants éligibles à cette deuxième phase de régularisation sont:

- Les étrangers conjoints de ressortissants marocains.
- Les étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière au Maroc.
- Les enfants issus des deux cas susvisés.
- Les étrangers disposant de contrats de travail effectifs.
- Les étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc.
- Les étrangers atteints de maladies chroniques.

L'étude des dossiers et l'examen des demandes des migrants postulants seront effectués par les Commissions préfectorales et provinciales, qui seront composées des représentants des autorités locales et des associations de la société civile. Cependant, une commission de suivi et de recours, présidée par le CNDH, sera également mise en place pour le réexamen des demandes rejetées par les commissions préfectorales et provinciales, afin «d'optimiser le processus de régularisation et d'en élargir les bénéficiaires».

étude réalisée en 2007 et où seulement 2,3% des migrants subsahariens présents au Maroc envisageaient ce pays comme pays de résidence et non de transit. Autre image infirmée par l'étude: Les migrants traversant le Sahara et échouant au Maroc après un long périple. En réalité, 70% d'entre eux sont arrivés légalement, par avion. «Les migrants ne sont pas tout d'abord des clandestins même si, en dépassant la durée légale du séjour autorisée sans visa, ils le deviennent». Des migrants qui décident donc de s'installer au Maroc dans l'espoir d'une accession

que 87% sont des bacheliers. Un niveau d'éducation qui influe sur l'intégration des migrants au niveau professionnel, et qui ouvre la porte pour certains à des activités dans le secteur formel comme la banque, les assurances, ou encore le journalisme. Cependant, la majorité d'entre eux se trouvent dans les franges défavorisées de la population et, souvent, en porte-à-faux avec leur niveau d'études, souligne le document: 57,95% des revenus des membres de la population ciblée sont en effet inférieurs ou égaux au revenu marocain moyen (2.413 DH par mois),